ACADÉMIE
DE VERSAILLES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Val-d'Oise

Accueil coordonnateurs dispositifs ULIS collège

Unité localisée pour l'inclusion scolaire

Circonscription de Cergy ASH1

Un dispositif d’accessibilité pédagogique

- **Le dispositif ULIS (circulaire d’aout 2015 qui abroge la circulaire du 18 juin 2010) est un dispositif collectif implanté au collège ou au lycée pour des élèves en situation de handicap.**

- **Il constitue une des modalités de mise en œuvre de l’accessibilité pédagogique pour ces élèves.**

Constitution d’un dispositif ULIS

- Un coordonnateur (21h face à élèves + 2h de coordination)
- Un AESH (31h+herures connexes)
- Un Enseignant Référent
- Un local dédié au dispositif
- Une ligne budgétaire

Les types d’ULIS ?

- TFC
- TFM
- TSA
- TSLA
- TFA
- TFV
- Tous sont orientés vers un dispositif sur décision de la MDPH après demande de la famille.

Après l'ULIS collège ?

- Lycée professionnel avec ou sans le bénéfice du dispositif
- EREA
- SIFPRO
- CFA

Les modalités de fonctionnement

- Elèves inscrits dans leur division (6ème, 5ème, 4ème, 3ème)
- Soumis aux mêmes règles que tous collégiens
- Dans leur classe de référence autant que possible (pour une discipline dans son entier, un module, un chapitre)
- En regroupement autant que de besoin pour l'intégralité d'une discipline, pour des régulations (anticipation/reprise d'enseignement)

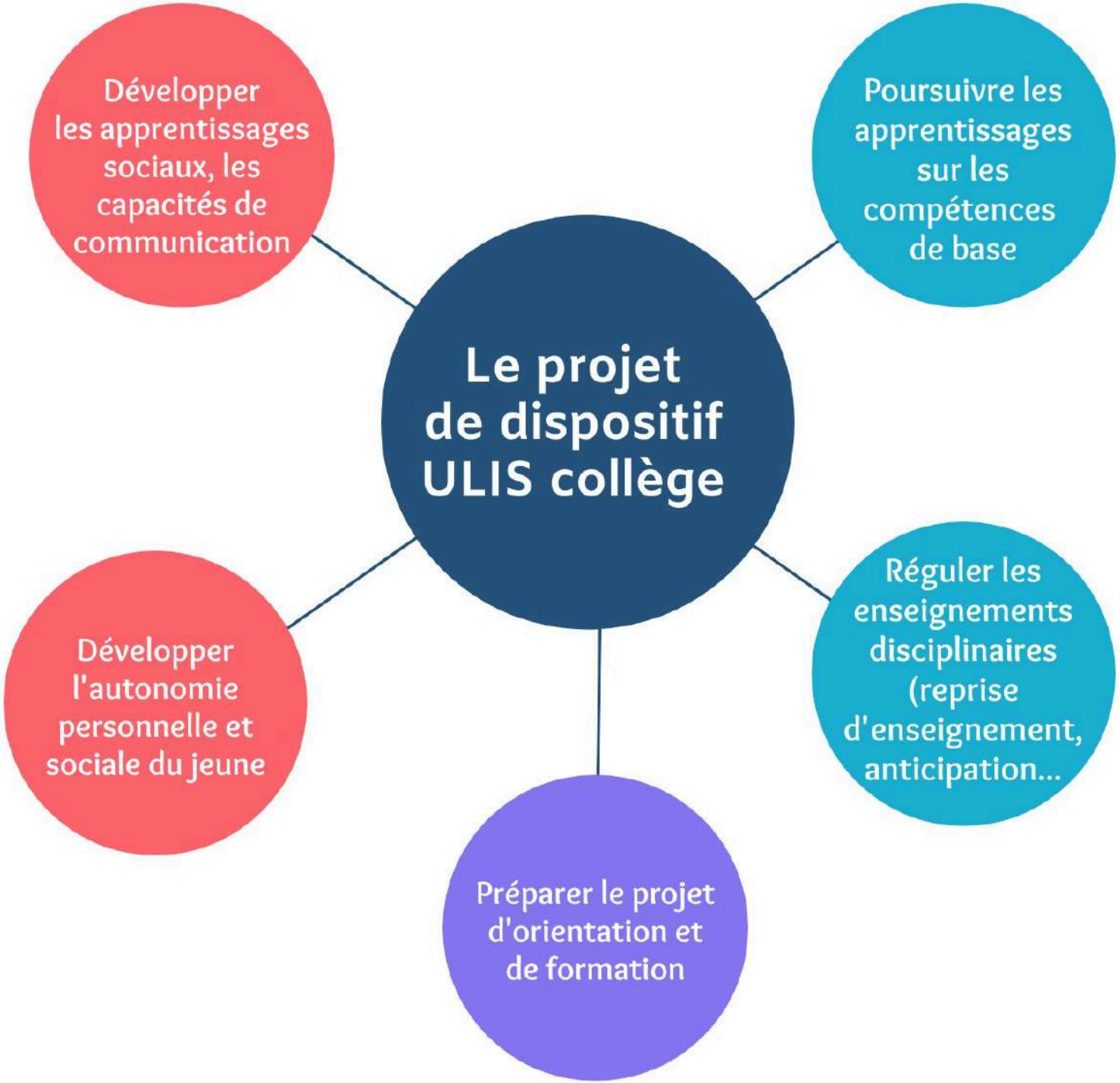
Développer les apprentissages sociaux, les capacités de communication
Poursuivre les apprentissages sur les compétences de base
Le projet de dispositif ULIS collège
Développer l'autonomie personnelle et sociale du jeune
Réguler les enseignements disciplinaires (reprise d'enseignement, anticipation...
Préparer le projet d'orientation et de formation

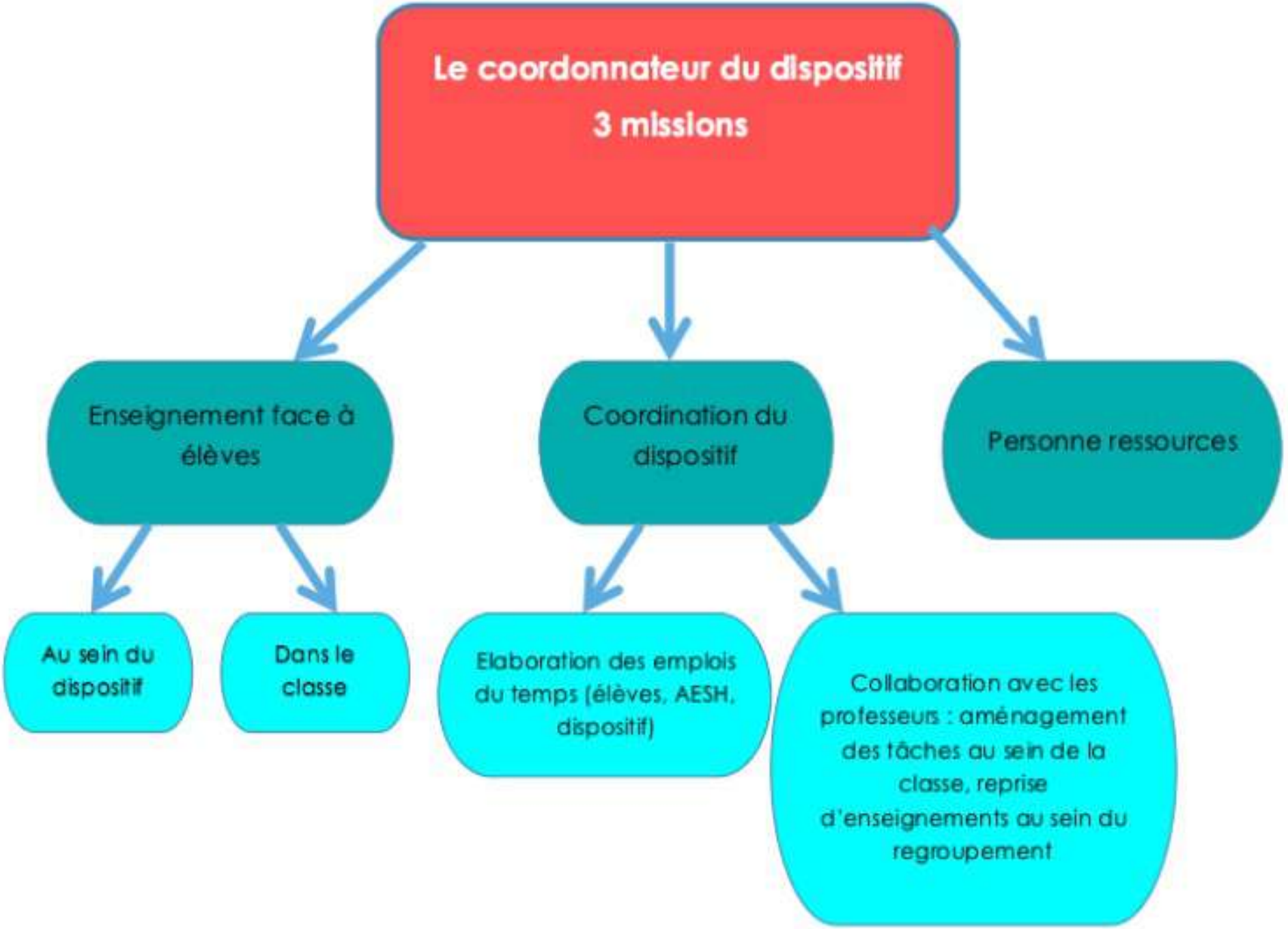
Le coordonnateur du dispositif
3 missions
Enseignement face à élèves
Coordination du dispositif
Personne ressources
Au sein du dispositif
Dans le classe
Elaboration des emplois du temps (élèves, AESH, dispositif)
Collaboration avec les professeurs : aménagement des tâches au sein de la classe, reprise d'enseignements au sein du regroupement

Les missions du coordonnateur

- **Une mission d'enseignement** face à élèves au sein de la division ou au sein du dispositif

- Spécialiste de l'enseignement auprès d'élèves handicapés, donc de l'adaptation des situations. Il propose aux élèvesen situation de handicap, quand ils en ont besoin, les situations d'apprentissage que requiert leur handicap

- Prépare le projet d'orientation et de formation avec l'élève dans le cadre du parcours Avenir avec un travail plus spécifique à partir de la 4ème (possibilité de faire des stages sur les plateaux techniques de la SEGPA)

Les missions du coordonnateur

- →Concevoir, adapter et mettre en place l'emploi du temps de chaque élève.
- →Participer aux ESS avec le PP
- →Planifier les rencontres avec les familles
- →Veiller en lien avec le CPE à la participation des élèves du dispositif ULIS aux activités éducatives, culturelles et sportives et à leur participation aux projets de l'établissement

- →Concevoir l'emploi du temps de l'AESH afin de permettre
- L'accompagnement des élèves selon les besoins de chacun
- L'accompagnement lors des temps de vie collective (exceptionnel).
- L'aide à l'hygiène et à l'accompagnement des repas, si nécessaire (TFM)

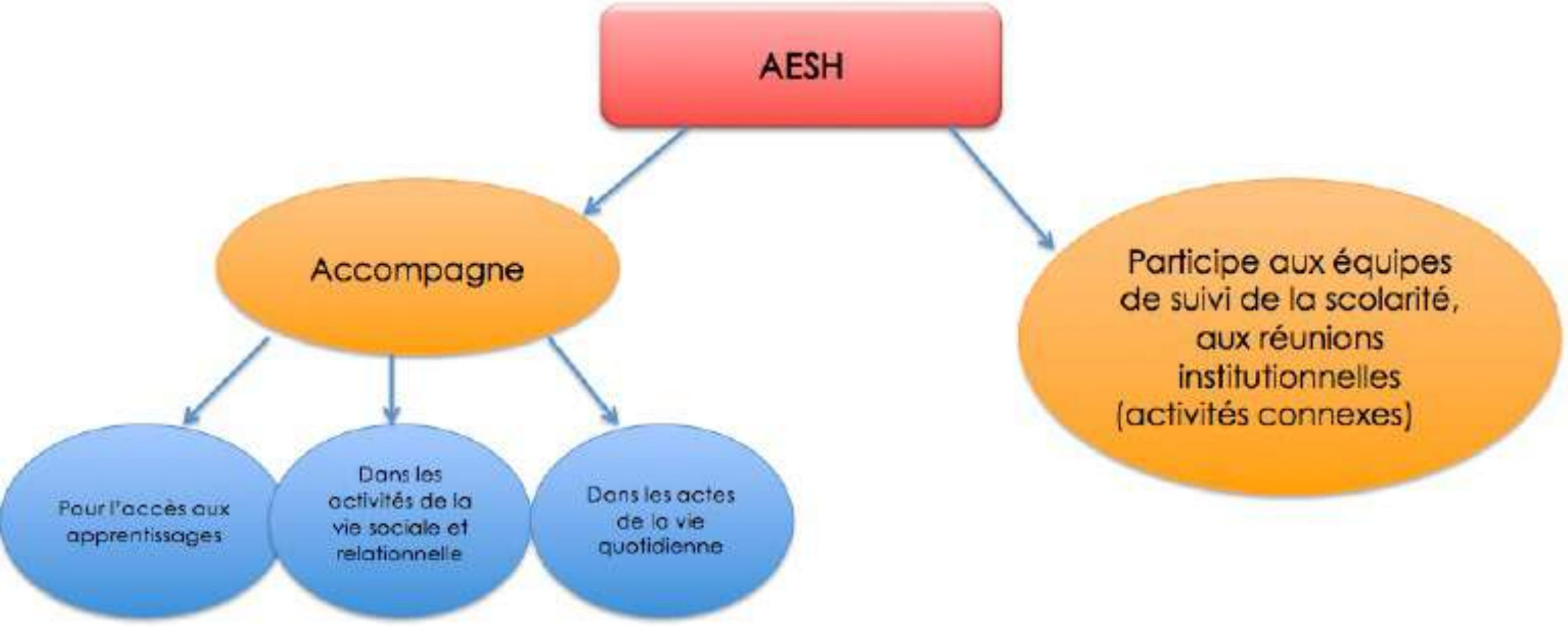

Peut intervenir dans tous les lieux de scolarisation de l'élève (organisation mise en place avec le coordonnateur), prioritairement dans la classe, rarement en regroupement, dans la cour lors des récréations, à la cantine.

Les temps de travail de l’élève dans sa classe.

- Avec ou sans l’AESH
- Avec pour certain élève **un** objectif défini
- En collaboration avec le coordonnateur pour définir les adaptations au regard des besoins
- Formalisées dans un outil
- →Nécessité de faire parvenir les programmations, chapitres traités pour envisager les possibilités, les aides nécessaires, les besoins en termes d’anticipation.

Les temps de travail de l’élève dans sa classe.

- →Difficultés de mémorisation
- →Difficultés de repérage dans l’espace et dans le temps
- →Difficultés d’attention
- →Difficultés au niveau de l’exécution de la tâche (anticipation, planification, vérification)
- →Difficultés au niveau de l’estime de soi
- →Difficultés au niveau de la compréhension
- →Difficultés à faire des liens, mobilisation des connaissances

La première semaine…

Rentrée dans la classe de référence

- →En classe de référence première semaine accompagnés par AESH ou Coordonnateur
- →Définir les objectifs de scolarisation et les futurs EDT

La présence au sein du dispositif

Les 15 premiers jours, des prises de contact régulières se feront avec les élèves bénéficiant du dispositif ULIS. Elles permettront de rassurer, de répondre aux questions, d'aborder des points méthodologiques (gestion du cartable, du carnet, de l'ENT et de leur session), de décrypter l'emploi du temps, de rappeler et rendre lisible les règles de vie, d'identifier les différents personnels de l'établissement et leurs missions...

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h30-9h25	Méthodologie litterature Mme L B110	HISTOIRE GEO Mr K A109	FRANCAIS Mme L B110	ARTS PLASTIQUES Mme G Arts plastiques1	MATH Mme L B110 / PHYSIQUE CHIMIE Mr J A210
9h30-10h25	ANGLAIS Mme D B205	MATH Mme L B110	PHYSIQUE CHIMIE Mr J A210	REMEDIATION Mme L B110	Permanence
Récréation					
10h40-11h35	FRANCAIS Mme L B110	FRANÇAIS Mme L B110	EPS Mr K	ANGLAIS Mme D B205	EPS Mr K
11h40-12h35	PHARES Mme L B110 / Math Mme L B110	Parcours Avenir Mme L B110		FRANCAIS Mme L B110	
12h35-13h05	TEMPS LIBRE	TEMPS LIBRE		TEMPS LIBRE	TEMPS LIBRE
13h05-14h05					
14h10-15h	HISTOIRE GEO Mr K A109	EDUCATION MUSICALE Mme G Musique2		MATH Mme L B110	ANGLAIS Mme D B205
Récréation					
15h20-16h15	FRANÇAIS Mme L B110	SVT Mme L A204		HISTOIRE GEO Mr K A109 / AP HISTOIRE GEO Mr K A109	Remédiation Mme L B110
16h20-17h10		HISTOIRE GEO Mr K A109			SVT Mme L A204